



Vente abusive et refus du délai de rétractation

Par **cynthia1808**, le **17/12/2009** à **18:17**

Bonjour,

voilà, je suis une jeune maman isolé d'un petit bout de chou de 15 mois et le 14 septembre 2009 la société UNIVAP technologie m'as vendu un aspirateur multifonctions sur la foire d'automne de Meaux (77100) le vendeur m'a assuré que cet aspirateur qui fait centrale vapeur, est censé aspiré de manière extrêmement performante en un seul passage. Le vendeur a bien insisté sur les performance fabuleuse de cet aspirateur qui fait aussi fer a repassé il nettoie aussi les vitres.

Bref il avait vraiment l'air de bonne qualité le vendeur m'a dit que grâce à cet appareil je n'aurai plus besoin d'autres produits ménagés et que la vapeur allait tous désinfectées et que donc sur le long terme je ferai de grosse économies.

Il a fortement insisté en disant qu'il revoyait régulièrement ses anciens clients et que tous étaient ravis il m'as dit que la machine était garantie 3 ans et qu'au moindre souci un technicien passerait.

Mais une fois l'aspirateur livré je me suis vite rendu compte qu'il n'avais aucune puissance d'aspiration et lorsque j'ai voulu utilisé le délai de rétractation le vendeur à insisté en me disant que c'était un problème isolé et que la machine allait être changer qu'il viendrai en personne me la remplacer par une machine neuve le lundi suivant, mais le vendeur n'est jamais venu en sortant des excuses rocambolesques et que je n'avais pas a me faire du souci il m'as dit que se serai vraiment dommage de rendre l'appareil en me faisant culpabilisé en me disant que cette machine serai un réel bénéfice pour mon fils de 13 mois pour sa santé bref j'ai fini par le croire mais finalement les excuses pour reporter sa visite se sont enchaînées et personne n'est venu.

Maintenant je dois renvoyer la machine à ma charge, même si je sais maintenant que ma machine n'as aucun souci mais que leur appareil est de qualité très médiocre. En plus le vendeur ma fait une réduction de plus de 25 % et avec plusieurs accessoires en cadeau (fer et table à repasser) j'ai donc payé 1740 euros pour un aspirateur qui n'aspire pas.

Il m'a proposé de me faire payé en plusieurs mensualités d'un peu plus de 40 euros sur 3 ans

en me disant que vu que je n'aurai plus a payé de produit d'entretien je ferai quand même des économies tous les mois. Alors qu'en fait il m'a souscrit un crédit chez Sofinco sans que je ne le sache et sans mon accord.

Comment puis-je annulé cette vente ?

Aidez-moi s'il vous plaît et merci de m'avoir lu en espérant vraiment une réponse de votre pars.

Par **sabrina03**, le **03/05/2010** à **09:36**

Bonjour,

Excusez-moi josette mais est-ce que vous avez acheté un aspirrovapeur ou non car vous écrivez que vous avez décliné l'offre????

Cordialement

Par **crim**, le **03/05/2010** à **11:24**

je viens apporter un contre témoignage car suite à ce que j'ai lu sur le forum j'ai hésité à faire confiance à UNIVAP .

Puis je me suis lancée : j'ai acheté , j'ai essayé dans la salle de bain (résultat sur calcaire et toilettes super), sur mes vitres (super)...sauf sur le carrelage de la salle à manger où malgré tous mes efforts il restait des traces . Je les ai appelé (ils étaient encore à la foire d'Avignon) et ils sont venus le lendemain . Une raclette était monté à l'envers et mes joints de carrelage étaient tellement encrassés avec le temps par les produits ménagers entre autres qu'il a fallu commencer par nettoyer tous les joints . C'est sur, c'est contraignant mais au moins je sais pourquoi le résultat n'était pas au top . Maintenant tout marche impeccable et je suis ravie de mon achat .

Je ne sais pas où vous téléphonez car moi, chaque fois que j'ai appelé je suis tombée sur mon vendeur.

Pourquoi ne pas faire venir quelqu'un pour faire une démonstration à domicile ?

Moi, franchement je vais vraiment faire des économies avec cet appareil car au lieu de mettre 1/2 h de repassage, je le fais en 1/4 d'h et au lieu de mettre des tas de produits ménagers je mets 2 bouchons de vinaigre blanc dans 1 litre et j'en ai pour la semaine! même si je rajoute les 2 gouttes d'huile essentielle pour l'ambiance, je suis gagnante!

Appelez votre vendeur et faites le venir . tout se réglera! à bientôt!

Par **domi92**, le **10/05/2010** à **15:37**

J'ai acheté également un aspirateur/vapeur de marque UNIVAP TECHNOLOGIE ,je ne comprends pas les remarques désobligeantes et inexactes faites sur ce forum car je suis ravi des fonctions de ce produit qui répond à mes besoins. Puissance d'aspiration (2600 Watts), utilisation optimale de la vapeur et ce produit n' a rien avoir ,bien entendu, avec un vaporetto. Les services de UNIVAP se sont montrés très commercial et ils sont disponibles sans attente

particulière au numéro indiqué sur la facture.

On ne peut pas souscrire un crédit à son insu comme semble l'affirmer une utilisatrice et j'imagine qu'elle a même dû remettre son RIB au commercial de UNIVAP, je crois sincèrement qu'il y a beaucoup de mauvaise foi et une volonté de nuire pour des raisons qui m'échappent (peut être un concurrent de UNIVAP qui se fait passer pour un particulier !!!)

Je tenais à rétablir la parfaite vérité pour les personnes qui seraient tentées d'acquiescer ce très bon produit que je recommande à tous.

Domi92

Par **pelletier**, le **19/05/2010** à **13:50**

j'ai acheté l'aspirateur vapeur à la foire de Rennes après quelques difficultés de mise en route j'ai téléphoné plusieurs fois au vendeur qui m'a toujours répondu gentiment et m'a donné tous les conseils nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil il m'a même proposé de venir à domicile pour me faire une démonstration mais ça n'a pas été la peine je commence à l'avoir bien en main et je suis enchanté pour le sol les carreaux et même les tissus. Je l'ai acheté en mars 2010 et j'ai fait un crédit ou j'ai donné un RIB pour le prélèvement donc pas possible de faire un crédit sans mon accord. Surtout que le crédit est sans frais rappelez votre vendeur je pense qu'il fera le nécessaire cordialement

Par **Meije**, le **07/06/2010** à **10:32**

J'ai acheté un aspirateur vapeur SW 3 LE, fin avril, j'attends toujours la table à repasser. On téléphone toutes les semaines au vendeur. Au début, il disait que la table était dans les mains du transporteur, puis qu'il allait se renseigner, ensuite qu'il y avait une rupture de stock. On a fini par téléphoner directement à Univap à Montluçon qui nous répond régulièrement que la table est partie. On insiste "vous nous dites toujours ça", on nous a répondu "de toute façon, la table c'est un cadeau".

S'il n'y avait pas eu la table et le fer à repasser, je n'aurais pas acheté cet appareil dont je trouve le prix exorbitant, mais le vendeur a été très doué pour nous convaincre : gain de temps (moi, je trouve que je passe plus de temps à faire mon ménage qu'avant, il faut passer plusieurs fois pour aspirer l'eau, vider l'eau plusieurs fois, remplir le réservoir plusieurs fois).

recupérer mes joints de carrelage comme neuf (peut-être mais je vais y passer un nombre d'heures incalculables).

Je suis très déçue et amère, j'ai l'impression de m'être fait arnaquer.

Par **bruno84**, le **31/10/2010** à **15:56**

nous avons le même problème de temps infini passé à vider et recharger le réservoir d'eau. Dès mardi nous adressons un recommandé à univap afin de faire valoir notre droit de

rétractation.....

Vraiment décevant pour un appareil censé nous faire gagner du temps.....et à quel prix...

Par **mimi493**, le **31/10/2010** à **16:19**

il n'y a pas de droit de rétractation pour un achat en foire

Par **marlo**, le **08/12/2010** à **18:47**

J'ai acheté l'aspirateur univap sw3n à la foire de lille le 07/11/2010

Pour une livraison le 29/11/210

Je l'ai essayé mais le resultat n'a rien à voir avec la demonstration sur le stand de la foire, et en plus au deballage, il y avait un accessoire cassé.

On m'avait promis une mise en route par téléphone et même une demonstration à domicile.

J'appelle en vain le SAV au moins 4 fois par jour depuis 10 jours et je tombe toujours sur le repondeur sans pouvoir laisser de message.

J'ai essayé d'appeler le vendeur, au bout de 10 appels il m'a répondu qu' il allait voir ce qu'il pouvait faire. Depuis silence radio, je l'ai rappelé mais je tombe aussi sur son repondeur.

J'aurai mieux fait de prendre une femme de ménage 4 heures par semaine et à 10€ de

l'heure, j'aurai été tranquille pendant à peu près 1 an vu le prix de l'appareil

Je ne suis jamais tombé sur un suivi client et un sav aussi lamentable

Je patiente encore quelques jours et apres on avisera

Par **Marion2**, le **08/12/2010** à **19:05**

Et lorsqu'on voit les commentaires de "crim"..domi92..pelletier....

NO COMMENT !!!

Tout le monde a compris !!!

Par **marlo**, le **24/12/2010** à **16:12**

Bonjour

Toujours pas de nouvelles du service après vente

vous recommandé a t il changé quelque chose ? (bruno84)

Merci pour votre réponse

Par **JOHNNY**, le **29/12/2010** à **16:26**

Bonjour,

J'ai acheté un SW3 à la foire de Paris au mois de mai. pas de doutes le vendeur était excellent. Quant à l'appareil j'ai depuis qq jours des problèmes d'aspiration. j'ai donc essayé de joindre le SAV: impossible. J'ai envoyé un mail: pas de réponse. Je viens d'envoyer un fax et j'attends.

Il est inconcevable que pour un article de ce prix on ne puisse joindre le SAV.

Quid de la qualité des produits vendus à la Foire de Paris et de la qualité de leurs exposants? Pour finir l'histoire, le commercial s'était engagé à venir faire une démonstration chez moi. Il devait en profiter pour m'amener le kit d'aromathérapie. J'attends toujours et le commercial et le kit.

Si je n'ai pas de réponse dans la semaine, j'envisage de mener une action en justice.

Par **marlo**, le **29/12/2010** à **19:44**

Bonjour,

J'ai envoyé un fax aujourd'hui au sujet des problèmes que je rencontre avec l'aspirateur SW3 j'attends une réponse mais je n'y compte pas trop

ça fait déjà 6 semaines que j'essaie de contacter le sav

si pas de réponse avant le 7 janvier car je suppose qu'ils sont en congé pendant les fêtes je suis d'accord avec Johnny pour mener une action en justice

Pour la démonstration qu'ils ont promis à domicile on peut toujours rêver

Déjà les avoir au téléphone c'est mission impossible.

Je vous tiens au courant de la suite.

Par **jhui 03**, le **03/01/2011** à **19:59**

même problème avec beaucoup de personnes, univap=arnaque, un achat fait en 2009, problème de délai de livraison, de qualité d'appareil qui n'avait aucun rapport avec celui de démonstration à la foire de Montluçon, en panne après deux utilisations. après bien des coups de fils de menaces, j'ai été enfin dépanné, mais malheureusement, encore en panne, la première fois cela venait qu'il ne chauffait pas, donc pas de vapeur, maintenant c'est la commande d'aspiration, et jet de vapeur qui disfonctionne. à quel saint se vouer pour avoir une réparation, le prix de cet appareil est exorbitant par rapport à sa qualité très limitée.

Par **saponaire**, le **14/01/2011** à **16:09**

J'aimerais que la personne à qui on lui a fait souscrire un crédit Sofinco à son insu me contacte car mon amie et moi-même sommes traînées en justice pour le même problème....il y a même notre signature imitée sur ce document.

Merci de le faire rapidement car nous passons au tribunal le 2 février. De plus nous n'avons jamais reçu le matériel..... livraison faite ensuite 6 mois après donc refusée.

D'avance merci à tous ceux qui ont le même problème de m'écrire

Par **Falazmaryon**, le **08/03/2011** à **13:35**

@domi92/pelletier/crim :

Vous n'êtes qu'une bande d'ordures, vous pensez qu'avec un seul message posté sur le forum, message défendant votre raclure de fond de poubelle de patron vous êtes crédibles ?

J'ai horreur de ce genre de méthodes, on sait tous que vous êtes un tas de VRP sous-payés prêts à tout pour gagner deux sous genre escroquerie, abus de confiance, manoeuvres dolosives et inscription de faux.

Je cite UNIVAP, ARNAQUE, et ESCROQUERIE dans la même phrase pour le référencement.

En espérant que vous terminerez en taule pour de longues années..!

Par **cathdomi**, le **11/05/2011** à **10:17**

Et voilà moi aussi j'ai acheté un aspirateur SW3 avec une copine l'année dernière(donc 2 en 2010) sur une foire. Même problème pour la démonstration, je l'ai appelé à plusieurs reprises, il avait toujours une excuse pour ne pas venir. On y est retourné cette année (c'est à dire il y a 3 jours), on les a vu, on leur a expliqué le problème donc redémonstration sur la foire et il nous a donné un rendez vous chez nous pour nous montrer. Comme par hazard, il appelle pour nous dire qu'il ne viendra pas avec une excuse bidon. L'aspirateur fait des traces sur le carrelage quand je le lave et ne sèche pas si bien qu'il le dise. Je vais réessayer aujourd'hui car il m' a dit qu'il fallait que je mette du produit qui est fournis car mon sol doit être encrassé par tous les autres détergents que j'utilise. on verra le résultat.

Par **boheme**, le **14/06/2011** à **11:31**

bonjour

je viens de tomber par hasard sur ce forum (en cherchant a commander une raclette pour mon aspi-vapeur UNIVAP) et de lire le messages de la jeune maman ...

J'ai un UNIVAP depuis septembre acheté sur la foire de Marseille et je suis très satisfaite de cet appareil (je n'ai plus acheté de produits pour le sol depuis donc réelle économie)

Mon sol est parfaitement sec une fois le passage de la brosse terminée ; je lave également mes vitres + encadrment PVC , sanitaires , mon canapé en tissus est impeccable grace a la vapeur conjuguée a l'aspiration .et je m'en sert également pour laver l'intérieur de ma voiture ainsi que les jantes enfin bref , je doute qu'un tel appareil ne puisse pas fonctionner lorsqu'on le reçoit ... j'ai également un fer a repasser adaptable qui m'a été offert a l'achat mais il n'a jamais été question de table a repasser .

Je rejoins donc le témoignage de "crim"... qui semble aussi satisfaite que moi !

Le seul petit bémol que j'aurais à signaler, c'est le suivi après-vente... la société est assez difficile à contacter.. plusieurs appels sont nécessaires pour arriver à les joindre... voilà pour les impressions, j'espère que cela pourra rassurer de futurs acheteurs...
Merci.

Par **mimi493**, le **27/08/2011** à **12:52**

Le droit de rétractation n'existe pas pour un achat en foire, sauf si les CGV du vendeur les mentionnent explicitement.
Vous devez retirer les infos personnelles sur des tiers, vous risquez une plainte.

Par **amel**, le **19/09/2011** à **14:24**

ATTENTION !!!

n'achetez pas l'aspirateur UNIVAP SW3N dans les foires
se sont des commerciales, ils sont là pour vendre et quand tu as besoin d'eux pour réparer
plus personnes ils trouvent toujours des excuses bidon
aucun service après-vente, difficile de les contacter au 0470086582 et le numéro portable de la commerciale il le change pour ne pas être embêté
c'est mon cas !!!
quand tu leur envoies l'appareil pour qu'il le répare où l'échange bien sûr c'est à tes frais et
quand il te le renvoie c'est aussi à tes frais
pour moi aucun point positif sur cet appareil, il aspire très mal et il faut remettre de l'eau
souvent !!!
c'est de l'ARNAQUE !!!

Par **mimi493**, le **19/09/2011** à **20:00**

[citation]6) 1800 euros dorment dans le placard..le fer à repasser les divers autres accessoires
rien n'a été touché tous ou presque est [/citation] Et ça ne vous calme pas ?

Par **mimi493**, le **19/09/2011** à **21:28**

et bien non, ça ne vous calme pas. Mais après il ne faut pas venir se plaindre

Par **CEL30**, le **29/09/2011** à **17:14**

Bonjour, je suis moi aussi "l'heureuse" propriétaire d'un UNIVAP SW30 "l'appareil qui vous fera gagner un temps fou, madame"

Bilan de l'opération :

un câble d'alimentation d'une longueur ne permettant pas de faire plus d'une demi-pièce (obligée de rajouter une rallonge!!!)

aucun accessoire "modulable", même pas la brosse entre tapis et carrelage : il faut sans cesse se casser le dos pour rajouter le module tapis, l'enlever, changer d'accessoire. Avec en plus, aucune possibilité de les accrocher tous sur l'aspirateur (il faut faire le ménage avec un sac à dos!!!)

La brosse est monstrueuse et ne passe sous aucun meuble.

Parlons maintenant des performances :

aspiration minable, à déconseiller si on a des moquettes (je suis asthmatique, on m'a garantie une super aspiration!!!)

le séchage immédiat du sol, mon œil : il faut ajouter la raclette à liquides, et là, ça force, bonjour le dos, sans parler du temps pour faire la totalité de la surface. (2x plus qu'avec aspi puis vapo)

enfin, le réservoir à eau : OK pour ne pas respirer la poussière, mais il faut le vider plusieurs fois, le nettoyer soigneusement et le faire sécher après chaque utilisation, un véritable esclavage quand on l'utilise tous les jours!

Enfin, il pèse extrêmement lourd. Et quand il roule, oblige à une surveillance constante, car il se heurte de partout, entraîné par son poids et du fait de sa largeur

A un prix pareil, c'est une véritable arnaque

Au fait, je l'ai depuis 4 mois, et je suis déjà en panne....

Par **BD35**, le **30/09/2011** à **17:11**

Bonjour,

J'ai moi-même acheté l'aspirovapeur G400 en août 2010, et j'en suis très déçue !!! Il ne me sert que pour le repassage, j'ai abandonné au bout de deux tentatives de faire le ménage avec, il n'est pas du tout pratique, lourd, laisse des traces sur le carrelage, ne parlons pas des vitres !!

Nous l'avons acheté 1800€, avec un crédit 0% sur 36 mois !

Grosse, très grosse arnaque, je dirai que nous nous sommes fait avoir ! Les vendeurs sont très forts pour réussir à nous le vendre, nous étions partis de leur stand, ils nous ont rattrapé lorsque nous sommes repassé devant, en tout ils ont dû mettre 2 heures à nous le vendre mais ils ont réussi !!!

Je pense que je vais le mettre à vendre, car cela fait quand même 1800€ qui reste à rien faire !!

Par **mi_bo**, le **04/11/2011** à **14:04**

Bonjour,

Je suis un peu surprise de ce qui vous est arrivé. Pour ma part, je ne peux pas me prononcer sur le produit. Mais après avoir "succombé" aux arguments des vendeurs d'UNIVAP sur la foire de Marseille, dès mon retour à la maison, j'ai dû me rendre à l'évidence : cet achat était déraisonnable compte tenu de ma situation financière actuelle et ce, malgré le crédit sur plusieurs mois souscrit sur le stand d'UNIVAP auprès de SOFINCO.

J'ai donc décidé, dans les 3 jours, d'user de mon droit de rétractation comme prévu aux

articles L311-2 et suivants du Code du Commerce, en retournant par LRAR à SOFINCO le volet prévu à cet effet. J'ai, parallèlement averti UNIVAP par LRAR. Je craignais de ne pas récupérer les 300 euros versés à titre de comptant. Or, c'est sans difficulté qu'UNIVAP a pris bonne note de ma décision et m'a remboursé les 300 euros.

Il existe des lois pour protéger les consommateurs. Attention ce ne sont pas les mêmes qui s'appliquent si l'on achète sur une foire ou si c'est du démarchage à domicile. Pour les achats sur une foire, le droit de rétractation concerne le crédit. Mais dès lors que le crédit est annulé, la vente est, par conséquent, annulée automatiquement.

Pour ce qui me concerne, UNIVAP a donc bien respecté mes droits. A mon avis, c'est à cette seule condition que acheteurs et vendeurs peuvent se faire confiance et que les ventes sur foire continueront à attirer le chaland !!!!!

Maintenant, je suis intéressée par des témoignages sur l'efficacité de cet appareil (en dehors de la démo sur foire qui est convaincante). Cet achat est toujours en projet mais pour plus tard, quand j'aurai reconstitué mes économies ! ;-)))

Me répondre ici ou directement à mi_bo@sfr.fr

Merci d'avance et bonne journée

Par **mi_bo**, le **07/11/2011 à 14:13**

Bonjour,

J'aimerais bien entrer en contact avec bohème, habitant le Var. qui est satisfaite de son matériel.

Je n'habite pas très loin. Ce serait sympa de me contacter pour que l'on puisse discuter en direct de l'aspirovapeur UNIVAP.

Merci d'avance

Cordialement

mi_bo@sfr.fr

Par **Wilfred**, le **13/11/2011 à 02:40**

Bonjour, je suis également très surpris par toutes ces remarques sur cet aspirovapeur: nous l'avons acheté à la foire de Bourges il y a maintenant trois ans. Mon épouse m'en avait parlé car une démonstration lui avait été faite sur le stand Univap. Elle m'a donc fait part des éloges de cette machine absolument fabuleuse.. Après en avoir discuté nous sommes allés sur internet afin de voir quel était cet engin exceptionnel au tarif assez élevé. C'est alors que nous avons découvert ce forum; et là bien sûr, tout s'effondre..Néanmoins, Mon épouse insiste sur le fait qu'elle a vu de ses yeux une démonstration globale très convainquante. Pour ne pas aller à l'encontre de son avis. J'ai donc décidé d'en avoir le cœur net; j'ai alors contacté le vendeur afin de venir faire une démonstration chez nous comme il lui avait été proposé. Le résultat fut édifiant ! Mes joints de carrelage sont redevenus gris clair, alors qu'ils avaient noirci, je pensais que mon sol était propre avant la démonstration. Comme tout le reste d'ailleurs: vitres (grande baie vitrée), insert de cheminée, tapis et moquettes, faïences murales, parquets, congélateur, hotte aspirante ... Je dois quand même avouer que ma plus grande surprise fut la couleur de l'eau après le nettoyage du matelas. Je peux maintenant

vous affirmer que cet appareil et réellement sensationnel et je le conseille vivement a toutes les personnes qui souhaiteraient l'acquérir. Quand à la révision annuelle gratuite promise sur le stand, celle ci a bien été faite ce mois de Juin pendant la Foire exposition de Bourges, soit 3 ans après.
Félicitations à la Sté Univap qui respecte vraiment ses engagements...

Par **mame74**, le **28/11/2011 à 15:29**

BONJOUR

J'ai acheté un aspirateur vapeur SW3 à la foire de LA ROCHE SUR FORON le 31 octobre 2011. J'avais vu une démonstration. Le sol séchait tout de suite .

Je suis très déçue des résultats. L'aspiration est potable mais le sol reste mouillé. J'aurai mieux fait d'acheter un aspirateur sans sac et de continuer avec mes serpillères qui absorbent beaucoup l'eau.

J'aimerais que Wilfred du Cher me contacte pour m'expliquer comment il fait. Malgré les conseils du représentant que j'ai pu contacter facilement rien n'a changé.

Par **DanielGad**, le **07/04/2012 à 07:56**

Bonjour,

Ce sont des escrocs !

Après avoir été berné par le vendeur de la foire de Lille en septembre 2011, j'ai fait une recherche UNIVAP sur google et j'ai trouvé ce forum. Ayant crainte que ce matériel ne soit pas à l'image de ce que j'espère, j'ai annulé ma commande par courrier recommandé avec AR. Ils ont bien reçu mon courrier, se sont permis d'ouvrir quand même le crédit souscrit (1800€) et encaissé mon acompte de 50€ !

Il faut savoir que la loi Chatel autorise l'annulation de ce genre de vente.

De plus ayant le n° de téléphone du commercial, je l'ai appelé pour lui annoncer que j'avais fait les démarches auprès de la société de crédit pour tout annuler (annulation faite sans problème avec envoi de la copie du courrier RAR), et réclamant le remboursement des 50€. Il m'était impossible de placer une parole sans qu'au bout d'un moment j'ai osé le ton afin de lui casser les oreilles pour qu'il m'écoute : Je me suis fait traiter de connard et il a raccroché !
Futurs acheteurs, acheteurs malheureux : à vous de voir

Par **mi_bo**, le **13/04/2012 à 08:51**

Bonjour,

Je suis toujours très partagée quand je lis des commentaires d'internautes . Cela peut faire beaucoup de mal.

Vous avez eu peur que "ce matériel ne soit pas à l'image de ce que vous espériez" mais en réalité vous n'avez pas essayé, testé ce matériel.

Vous avez annulé la vente et, en effet, la législation protège le consommateur qui change d'avis quelle que soit la raison. Pas besoin de hausser le ton au téléphone, ni de les qualifier d'escro sur les forums, ni d'insulter les clients (cela n'est pas à l'honneur du vendeur) il suffit pour l'acheteur de respecter la procédure. Je l'ai fait et pour moi, tout s'est bien passé. Attention, internet est un média redoutable. Il fait et défait les réputations. Ce sont toujours les râleurs qui s'expriment.

Ces forums ne serviront plus à rien si on ne fait pas un effort d'objectivité dans nos propos. Moi, j'aimerais bien que de vrais utilisateurs nous donnent leur avis sur ce matériel. Je n'ai toujours pas fait mon choix ayant repoussé l'achat pour des raisons financières.

N'y a-t-il pas des acheteurs satisfaits de leur achat qui pourraient, objectivement nous dire ce qu'ils trouvent pratique ou sans intérêt dans l'utilisation de leur appareil ????? Quelle efficacité par rapport à un bon aspirateur + serpillière ? gain de temps ? utilisation hebdomadaire ou mensuelle ? ...etc

Merci par avance

Par **Marion2**, le **13/04/2012 à 09:21**

Bonjour,

Il vous suffit de lire tous les commentaires C'est édifiant !!!

Cdt

Par **Godignon Michel**, le **26/04/2012 à 01:04**

Je cherchais une pièce (raclette pour les sols) pour mon SW3 et je suis tombé sur ce forum; je suis très surpris de tous ces commentaires négatifs dits sur cet appareil et je constate que comme dans beaucoup de forums des gens se permettent de salir gratuitement telle ou telle société. Je peux affirmer que cette société Univap fait preuve d'un très grand professionnalisme; personnellement j'ai toujours eu quelqu'un au tél pour répondre à mes questions ;

Pour répondre à tous les lecteurs il faut savoir après enquête qu'il n'y a jamais eu de Foire de Lille au Mois de Septembre comme le dit si bien Mr Danielgaden ci dessus. Finalement qui sont les escrocs ? La société Univap ou ce Mr Danielgad qui affirme n'importe quoi ? Il n'y a pas eu de Foire de Lille depuis 15 ans !!!

Nous en avons acheté 2 avec un couple d'amis il y a maintenant 5 ans à la Foire de Nantes et je peux confirmer que cet appareil fonctionne très bien comme il avait été présenté sur la Foire et nous en sommes extrêmement satisfaits.

Nous l'avons depuis conseillé à diverses personnes qui en sont toujours autant enchantées Comme toujours il faut se rendre compte par soi même par exemple contacter directement la Société ou se rendre sur le site Internet ou même demander une démonstration à domicile, ne pas croire tout ce qui est dit ou écrit et surtout faire la part des choses

Par **BOB**, le **07/08/2012** à **16:28**

Soyez prudent UNIVAP est une société qui change très souvent de dirigeants. Ses résultats sont désastreux. Pertes en 2010 plus de 100 000 euros.....
Pour pouvoir vendre 1 700 € un produit qui en vaut 300 €, il leur faut souscrire un financement dont le client ne rembourse que le capital. Les intérêts sont pris en charge par UNIVAP. Cela lui coûte 400 € par appareil vendu. Compte tenu du coût et des résultats désastreux de l'entreprise il est possible que les intérêts du crédit soit plus pris en charge. Soyez vigilant(e)s réunissiez vous et constituer partie civile devant le doyen des Juges d'instruction. J'ai bien connu deux des dirigeants de 2010 qui roulaient en BMW X6 Bien sûr ils oubliaient de payer l'URSSAF.

Par **BOB**, le **07/08/2012** à **16:37**

Oui on peut bénéficier du délai de rétractation lors d'une vente en foire mais si cette vente est assortie de crédit lié à l'objet acheté vous avez 7 jours pour vous rétracter ; donc la vente s'annule automatiquement.

Par **coco**, le **04/10/2012** à **21:18**

Bonjour à tous; j'ai acheté le SW3 de chez UNIVAP à la foire de MONTLUCON et lorsque je suis rentrée chez moi je l'ai essayé de suite et bien c'est génial; la puissance d'aspiration, le séchage, bref tout; je le recommande vivement; je l'ai payé 1600€ avec le fer et tous les autres accessoires; je suis réellement ravie car je vais supprimer tous les produits qui étaient efficaces mais très onéreux.

Par **Jason William**, le **22/12/2012** à **22:39**

BOB vous me semblez bien renseigner au sujet de chiffres ou marges ou autres chose concernant Univap. Peut être êtes vous un concurrent mal intentionné? Ou tout simplement un jaloux? Si tel est le cas je trouve ça bien dommage d'en arriver là. Pour ma part j'ai fait l'achat d'un Univap Sw3 a la foire de cournon en 2011 et je peu assurer que je suis très satisfait du matériel. Le suivi SAV a été compétent la seule fois ou j'en ai eu besoin. Je compte revoir mon vendeur qui depuis 2011 viens a mon domicile effectuer une révision de mon Univap. Si vous avez un quelconque souci avec votre matériel faites donc comme moi, appelez votre vendeur il saura quoi faire.

Par **gouillette**, le **11/03/2013** à **10:24**

[fluo]bonjour[/fluo]

Déçu de cet appareil acheté à la foire de La Roche sur Foron en 2011. Très, très cher pour un résultat nul. On propose une démonstration à domicile mais quand on la demande on nous dit "je suis à 500 km de chez vous ce n'est pas possible". L'an dernier à la même foire ma fille leur a demandé de venir chez moi, personne n'est venu. Cet appareil est très médiocre en tant qu'aspirateur et nul pour laver les sols.

Par **lilouette**, le **20/03/2013** à **20:03**

[fluo]bonjour[/fluo]

ATTENTION le site internet a disparu !!! le vendeur est un mythe suite à 2 rencontres avec lui à d'autres foires il nous proposait de revendre le mien en échange du nouveau mais ce ne sont que des paroles j'attends toujours son appel !! Jean Paul (le vendeur) est un truand et raconte des salades un menteur professionnel !! fuyez vite ce stand aux différentes foires sinon vous allez vous faire arnaquer !!! ils écument la France entière !!

Par **pbunivap**, le **11/04/2013** à **13:34**

Bonjour,

Comment peut-on les contacter?

Personne ne répond aux emails.

Leur site internet n'existe plus ni les numéros de téléphone et de faxe de la facture...

J'ai une panne dessus alors que mon aspirateur n'a pas 2 ans. :-(

Même les recommandés reviennent...

Je crois que l'entreprise n'existe plus

Par **lbkrn**, le **14/05/2013** à **09:47**

bonjour pourrait je avoir leur numero de telephone meme probleme que certain

Par **dusausoys**, le **27/05/2013** à **13:53**

bonjour

pareil

appareil en panne qu'on a acheté foire de Lille il y a moins de 2 ans. pas de réponse aux mails, les recommandés reviennent, et le numéro de téléphone ne marche plus....

Par **guzyste**, le **08/07/2013** à **15:38**

??curieux mes messages disparaissent tous seul??enfin bref je le recommence mais juste sur les points forts

LE 27.04.2011 a la foire d'Avignon j'ai fait l'acquisition de l'univap 3sws..SAUF que depuis ce jour il végète sous mes escaliers. Dans les emballages d'origine, il est accompagné de son fer à repasser spécial central vapeur..IL N A JAMAIS ETE UTILISER.

les raisons??divers problème

--1) il est trop lourd pour moi qui suis handicapée.(prothèse de jambe+de hanche(pas soulever sur le stand.

--2)Pour accéder à l'étage c'est un escalier dit de meunier

--3)j ai du parquet flottants dans toutes mes pièces. donc.....

--4) Quand au repassage depuis les années 70 je repasse sur un ""moletons" au bout de ma table..

qui est en bois d'hêtre..je pense qu'elle ne vas pas aimer la chaleur..

--5) quand à l'achat d'une table..je n'ai pas la place où l'entreposer

VOICI LES DIVERS RAISONS POUR LAQUEL DEPUIS 2011

--1800€ DORMENT SOUS LES ESCALIERS

--et CELLES QUI FAIT QUE JE ME MET A LA VENTE..(une fois de plus..espérant être entendu. J'avoue que c'est

une sacrée culpabilisant pour moi qui ai 582€45 de revenu/ mensuel.

.JE SUIS A L'ECOUTE DE TOUTES PROPOSITIONS

merci cordialement

Par **chanchan2211**, le **09/07/2013** à **23:44**

A tous ceux qui comme moi ce sont fait avoir, la sté n'existe plus, j'ai acheté en novembre 2012 ce fameux appareil qui est tombé en panne en Juin (donc sous garantie) et dévigné !!!

PLUS DE SOCIETE

C'est donc XX à qui il faut s'adresser et bien sûr ils réparent mais ne prennent pas la garantie, un appareil de 2100,00 euros et non garanti.

Je suis horriblement en colère. C'est sûr je ne vais pas me laisser faire, mais en attendant je n'ai plus d'aspirateur ni de fer à repasser (un mois déjà).

En plus cela fait une semaine que j'essaie de ravoire la XX et je n'ai que le répondeur. Mais bordel dans quel monde vivons nous. 2100 euros et c'est comme si nous avions acheté une babiole. Si comme moi, vous avez des ennuis ne pensez vous pas que l'on pourrait se réunir pour se défendre ???

Merci pour vos réponses.

Par **chanchan2211**, le **09/07/2013** à **23:54**

Contactez moi sur ma messagerie

Ainsi je vous donnerai les nos à contacter, peut être qu'en s'y mettant à plusieurs, nous réussirons à faire bouger les choses

Par **WIGADASE**, le **28/12/2013** à **13:06**

bonjour, j'ai eu le même problème avec UNIVAP pour un G400. aujourd'hui le commercial n'ai pas capable de m'envoyer les joints toriques, une raclette et la brosse métallique. c'est une commande faite par téléphone. il repousse toujours à la semaine d'après et ça fait depuis aout 2013 que j'attends. le plus étonnant c'est qu'il me dit que la société UNIVAP n'existe plus, qu'il ne travaille plus dans cette société mais qu'il accepte de s'occuper des commandes de ses anciens clients !!! genre !!! il n'empêche qu'il ne fait rien. quand je lui ai demandé de me donner les coordonnées de la nouvelle société, il m'a dit que je ne pouvais rien faire car la société était en Italie !!! JE SUIS D'ACCORD avec tous ce qui dise que UNIVAP = ARNAQUE

Par **MANU707118**, le **13/01/2014** à **14:48**

bonjour:nous avons acheté récemment cet UNIVAP SW3. Je peux vous dire que mon épouse qui a eu la démonstration de celui ci et d'un appareil concurrent (à peu près au même prix) a hésité mais ne regrette pas ce choix. je n'ai pas le recul concernant sa fiabilité mais pour l'efficacité il n'y a pas photo! Les enfants, le chien salissent en permanence la maison et avec cette machine j'aspire et lave sans avoir à mettre tout le monde dehors le temps que ça sèche! GÉNIAL

Par **Annabelle2727**, le **28/04/2014** à **15:45**

[fluo]BONJOUR[/fluo]

J'ai un SW3 depuis 2011 de la société UNIVAP qui n'existe plus, le forum me le confirme donc...

Cependant UNIVAP n'était que des revendeurs et non le fabricant! Ces appareils doivent être encore fabriqué à ce jour mais je n'arrive pas à savoir quelle est l'usine.

Ceci explique surement cela au vue des gens satisfaits et insatisfaits sur le forum. Reste à savoir avec quelle société les gens ont traités. Des gens pas sérieux il y en a partout malheureusement mais il ne faut pas généraliser et faire la différence en se renseignant bien. Pour ma part, je n'ai pas eu de problème avec l'appareil donc je n'ai pas eu besoin de traiter avec la direction et SAV "UNIVAP" . L'appareil fonctionne encore très bien! j'aurai juste besoin d'une petite brosse métallique supplémentaire qui s'est usée en faisant mes pavés auto-bloquants et grilles de barbecue. Usure normale je présume.

Sinon, j'en suis très satisfaite. Ayant investie, il m'a fallu un peu d'utilisation et d'adaptation au départ mais le résultat est bien là.

Un investissement onéreux certes, mais nécessaire au quotidien me concernant et pour les années à venir n'ayant pas une maison facile à nettoyer avec en plus un travail et des enfants à la maison. Avec un financement à 0% ce fut plus accessible et toujours sans problème.

Maintenant, il serait bon de savoir vers quelle société sérieuse je peux me tourner en cas de problème ou demande.

Il doit bien avoir un pole national et pièces détachés ou autre vers qui se tournait vu que c'est un appareil professionnel n'étant pas vendu dans le commerce.

Par **WIGADASE**, le **28/04/2014** à **17:34**

pour donner réponse à ANNABELLE2727, pour ma part moi aussi l'appareil a toujours bien fonctionné. mais je vous assure que pour 1850€ c'est beaucoup trop onéreux. chez karcher c'est aussi efficace et le prix est à - de 400€... UNIVAP n'existe plus et moi j'ai un G400. c'est l'appareil qu'ils ont fabriqué avant le SW3. mais ils sont conçu de la même façon... le problème est que la société était tellement peut sérieuse qu'elle a fermée... et maintenant pour avoir besoin d'un réglage ou d'autres pièces et bien personne ne peut rien faire !!! donc 1850€ sans garantie !! et bien c'est de l'arnaque... j'ai fait des recherches et également des démarches pour trouver le commercial... mais si vous re-lisez ce que j'ai marqué précédemment, son manque de sérieux prouve bien des choses. j'ai réussi à trouver où il travaillait maintenant c'est une entreprise à Montluçon (03) la société est XXX. ils m'ont dit qu'ils allaient me mettre en relation avec ce commercial. (j'ai rappelé plusieurs fois cette entreprise mais sans succès). je ne peux donc pas changer les joints toriques usés par la vapeur, ni racheter de brosse métallique. moi aussi j'ai des enfants et des animaux). il y a l'usure normale mais sans conseiller ou SAV pour un autre besoin et bien on reste avec la machine de 1850€ sous les bras !! j'ai même fait des démarches auprès de KARCHER pour savoir s'il pouvait faire quelque chose. c'est vrai des gens pas sérieux y en a partout. j'ai acheté la machine en foire, le jour même j'ai voulu me rétracter car elle ne fonctionnait pas arrivé chez moi. le commercial s'est déplacé et m'a donné une machine qu'il avait en expo !! et quand je lui ai dit qu'il pouvait reprendre sa machine il m'a dit que c'était trop tard !! donc vous voyez il aurait pu réagir différemment et comprendre au lieu de ça il a profité de nous et surement d'autres personnes. je l'utilise depuis 6 ans maintenant en la conservant précieusement pour espérer qu'elle ne tombe pas en panne.... et si la société a fermée c'est qu'ils embauchent des gens pas sérieux qui profitent de personnes vulnérables. la machine marche ok, mais pour 1850€ elle devrait être garantie à vie.. même vous aujourd'hui, vous n'avez pas moyen de contacter quelqu'un ! une fois que vos pièces seront trop usez, vous serez bien embêté comme moi. et là que faire ??? revendre ? pour les pièces détachés d'après ce mauvais commercial, il y a le fabricant qui est basé en Italie ! mais vous imaginez les démarches ! essayez XXX peut être que vous aurez plus de succès que moi. car moi le commercial, ne me rappellera jamais et puis mon modèle est plus ancien que le votre. essayez ! bon courage

Par **philrouser**, le **05/04/2015** à **18:11**

Bonjour,

DanielGad écrivait le 07/04/2012 à 07:56, au sujet d'un achat qu'il avait effectué sur une foire et qu'il souhaitait annuler:

"Il faut savoir que la loi Chatel autorise l'annulation de ce genre de vente."

Il faut savoir que, contrairement à une idée trop répandue, il n'est pas possible d'assimiler les ventes qui y sont faites à des ventes à distance ou à domicile, en tout état de cause, une foire constitue bien un lieu de vente au sens de l'art L121-16 du code la consommation et la loi chatel n'a pas vocation a s'appliquer à ces ventes, il n'est pas possible de se prévaloir d'un droit de rétractation.

La récente loi Hamon n'a pas modifié ce principe.

Cependant il peut exister des cas qui offrent des possibilités de s'en sortir.

Le plus simple, celui où la vente est associée à l'attribution d'un crédit, (ce qui peut constituer une condition résolutoire), auquel cas la loi Scrivener (modifiée Lagarde) relative aux crédits à la consommation (plus de 200€, une durée supérieure à 3 mois)s'applique, elle prévoit un délai de réflexion de 11 jours (sauf si vous avez donné votre accord signé pour réduction à 3 jours). Il faudra alors renoncer au crédit ce qui entraînera ipso facto l'annulation de la vente (il sera cependant prudent d'informer le vendeur par LRAR). L'ordre inverse n'est pas recevable !!!(annuler la vente avant le crédit est irrecevable).

Deuxième cas: vous avez été personnellement et nominativement incité à vous déplacer sur le lieu de vente (foire) sous le prétexte d'avoir gagné un lot ou un cadeau qui ne peut vous être remis qu'à la foire (il est impératif de conserver la (les) preuve, la vente est alors assimilée à une vente à distance, mais il va souvent vous falloir vous battre.

Par **philrouser**, le **05/04/2015 à 18:21**

petite erreur de qualification:

j'écrivais ce 5 avril 2015 à 18h11

Deuxième cas: vous avez été personnellement et nominativement incité à vous déplacer sur le lieu de vente (foire) sous le prétexte d'avoir gagné un lot ou un cadeau qui ne peut vous être remis qu'à la foire (il est impératif de conserver la (les) preuve, la vente est alors assimilée à une vente à distance, mais il va souvent vous falloir vous battre.

la bonne qualification est "démarchage à domicile" et pas vente à distance. Mais les règles applicables sont les mêmes en matière de rétractation.

Par **jmbrossat**, le **15/04/2015 à 21:44**

Bonjour,

J'ai acheté un aspirateur Univap Swap3 à la foire de Bourges, mais j'ai égaré ma notice d'emploi.

Est ce que quelqu'un d'entre vous pourrait m'en fournir une gracieusement, soit par courriel en pdf ou sinon en photocopie auquel cas je rembourserai les frais postaux.

D'avance Merci.

Par **WIGADASE**, le **16/04/2015 à 13:45**

en réponse à Jmbrossat. désolée, j'ai l'ancienne fabrication le G400 acheté également en foire de bourges, . par contre à quelle date avez-vous acheté votre aspirateur ? il n'est pas récent ?? si toutefois vous avez toujours un contact de chez univap, je veux bien ses

coordonnées car j'aurais besoin d'acheter des pièces de rechange et malheureusement le commercial avec qui j'avais eu à faire ne se préoccupe pas du tout de ses clients. merci bcp.

Par **Non byeco**, le **04/04/2016** à **13:30**

Bonjour,

Univap est en liquidation mais l'arnaque est toujours en activité dans les sociétés de Montluçon visiblement. Déjà Ladyvap et Mourier Raquin "Byeco" ont le même gérant. Visiblement le produit vendu est le même et les méthodes de vente idem. Nous avons acheté un aspi Byeco Dual 919 2300eur. Très mauvaise qualité, aspiration nulle, oxydation des "fers" alors qu'on ne s'en sert pas, très lourd (maniabilité 5/20), bruit d'avion qui décolle quand on s'en sert (très assourdissant!!) Bref, très mauvais achat, abstenez-vous!

J'ai dû me battre avec Sofinco pour faire annuler le crédit associé et la vente en les menaçant de poursuite (j'avais envoyé le bordereau de rétractation dans les 3j) octroi abusif de crédit : notre situation financière n'a pas été évaluée, les documents adéquats n'ont pas été délivrés etc. Société Byeco injoignable! Mais quand eux ont besoin, là ils harcèlent tous jours (pour savoir si nous avons bien renvoyé la machine... et là ils tentent encore de nous la mettre à l'envers en nous disant que la machine est dans un "état déplorable" et nous réclament la moitié du prix de l'appareil.

Par **Nana69**, le **13/03/2018** à **11:42**

Bonjour,

Suite à une visite à la foire de Lyon en mars 2017 et une démonstration hyper convaincante, j'ai moi aussi acheté un ladyvap mais vu le prix, je me suis rabattue sur le bon coin. La personne a prétexté que l'appareil faisait double emploi. Je l'essaye chez elle, il semble fonctionner. De retour à la maison, je teste l'appareil et très rapidement je réalise qu'au bout de 3 min max d'utilisation, je dois de nouveau recharger l'appareil pendant 5 min minimum... j'arrive à joindre le SAV, ils me disent que ce n'est pas anormal, avec comme unique conseil de ne pas appuyer sur le bouton quand je reviens sur mes pas.. ce que je fais déjà.. bref, je fais plusieurs essais toujours aussi infructueux. Étant très déçue de l'appareil, je contacte mon vendeur qui au départ me dit ne pas connaître ce problème (elle utilisait soi disant que le fer à repasser), j'insiste pour qu'elle reprenne son appareil en disant que le nettoyeur à vapeur ne tient pas ses promesses et qu'avec une autonomie aussi faible, je vais passer une journée entière pour nettoyer ma maison.. Un ami avocat me confirme que bien qu'on soit en présence d'une vente entre particulier, je suis protégée par la loi (je n'ai plus les articles en tête !) et que si j'avais su que ce produit était aussi peu efficace, je ne l'aurais pas acheté.. Je rends le produit au conjoint qui me confirme finalement qu'ils avaient bien constaté la faiblesse du ladyvap, avait contacté le sav mais n'avait pas eu de suite (échange de l'appareil..), je rage car la dame me certifiait qu'elle était honnête, qu'elle n'avait jamais eu connaissance du souci et ne l'aurait jamais vendu si elle avait été au courant.. bref je ne sais toujours pas si c'était un problème unique ou sur tous les appareils ???

Par **morobar**, le **13/03/2018** à **15:16**

Bjr,

Votre ami avocat a certainement évoqué une garantie du vice caché, voire d'un dol car il est certain que le vendeur connaissait le problème.

Par **yvanoé**, le **16/11/2018** à **12:49**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

je suis aussi dans le même cas que bien d'autres personnes impossible de joindre une s.a.v.et on se retrouve avec un appareil inutilisable qui nous a couté un prix qui n'est pas justifié.

sans aucun moyen de recours

comment peut on laisser encore la commercialisation de ce produit.

Par **morobar**, le **17/11/2018** à **09:04**

Bonjour,

Vous avez toujours un recours envers le vendeur.

Par **Anti-arnaqueGE**, le **10/07/2019** à **08:31**

Attention aux sociétés XXXXXX qui vent un appareil vapeur et XXXXXX vent un aspirateur, tout deux a 2990€ ... se sont aussi des arnaques. Ainsi, que « vente pyramidale »!!!